

Bordeaux, le 2 mars 2018

A l'attention de : CAZE Stéphane  
Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages

objet : Projet urbain BRAZZA  
nos références : EL/DS/CAE2/2018/0013

Dans le cadre de votre dossier d'autorisation unique, les services de l'état (DDTM) vous demandent de fournir une autorisation de rejet sur le réseau pluvial métropolitain.

Conformément à notre avis sur ce projet, nous autorisons les rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées de l'opération d'intérêt métropolitain, dit BRAZZA à Bordeaux, ainsi que les débits de fuite des opérations privées, sur les réseaux publics métropolitains.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information.

Julie Samblat  
Responsable du service prospective et travaux

